



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

COMPTE-RENDU

Date d'envoi de la convocation : 15 mars 2022

Étaient présents : MM. Et Mmes BALLEROY Vincent, BERTHOUMIEUX Vincent, BLAZEJCZYK Maëlle, BOUYSSONIE Thomas, CAGNIN Dominique, DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, DE BRONDEAU Chantal, DELLIAUX Anne, FOURES Sylvie, GONCALVES David, GRANERI Florence, GUEUDIN Sylvie, GIULIANO Antoine, HENAULT-BLINEAU Estelle, HUC Serge, LADRECH Frédéric, LAVILLE Michel, LEPERS Guillaume, LEVEQUE Catherine, LOISEAU Xavier, MACALLI Daniel, MANDILE-PICOT Laurence, MARS Xavier, MOLDOVAN Dalia, REGNIER Gérard, ROSIER Jean-Eric, SUPPI Patricia, THOMAS-BOLLINI Léah (dossier 1 à 6), VAQUIER Béatrice, VOGLER Brice, ZEZYMBROUCK Eric,

Étaient représentés : Mme CHARGROS Dominique par Mme THOMAS-BOLLINI Léah (dossier 1 à 6), M. CLERC Xavier par Mme DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, M. GUEUDIN Freddy par M. Jean-Eric ROSIER, M. ZIANI Samir par M. Xavier MARS, Mme THOMAS-BOLLINI Léah par Mme VAQUIER Béatrice (à partir du dossier n°7)

Était absente : Mme CHARGROS Dominique (excusée à partir du dossier n°7)

La séance s'est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur LEPERS Guillaume, Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot, dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville. La réunion a été retransmise en direct via le compte Facebook de la Ville.

Madame Estelle HENAULT-BLINEAU est désignée secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire souhaite présenter le contexte dans lequel s'inscrit l'examen du Budget 2022.

Au préalable il rappelle quelques actions de 2021 :

- ✓ réfection de 35 rues en 2021
- ✓ travaux de la maison des jeunes
- ✓ le chantier de la venelle de Paris
- ✓ le bilan de la saison culturelle en évoquant le festival littéraire de septembre « Villeneuve se livre » et la saison théâtrale en cours
- ✓ l'exploitation estivale de la cale de la Marine par trois restaurants.

Il évoque ensuite les projets dont certains seront initiés dès 2022 :

- ✓ végétalisation du parvis de l'église de Sainte-Catherine en cours de réalisation
- ✓ lancement de la concertation concernant les aménagements du Boulevard G LEYGUES
- ✓ Projets de requalification des îlots en cœur de ville, rue de Dijon et rue Gouget
- ✓ étude sur la réfection de la toiture de l'église de Sainte-Catherine
- ✓ étude de la remise en état des tribunes du stade de la Myre-Mory et de la piste d'athlétisme, du site sportif d'Eysses et du gymnase de Courbiac
- ✓ le plan vélo communautaire
- ✓ le plan LED

Il aborde également les travaux et investissements courants concernant notamment les écoles, la sécurité et les animations.

Ces différents projets s'inscrivent dans un cadre particulier marqué notamment par les conséquences de la guerre en Ukraine. À ce titre, il effectue un point sur les actions mises en place avec le soutien de l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand

Villeneuvois (CAGV). Il remercie également l'ensemble des citoyens pour leur générosité en faveur du peuple ukrainien.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2022 et celui des décisions prises par le Maire sont **approuvés**.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION DES FINANCES :

1 – Approbation du Compte Administratif 2021– Rapporteur : Mme Sylvie FOURÈS

Synthèse

Le fonctionnement des services en 2021 a été affecté par la pandémie et les mesures sanitaires associées. La totalité des crédits ouverts au budget 2021 n'ont pas été consommés en fonctionnement et au cycle normal des investissements en début de mandat, incluant une phase progressive de montée en volume.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Epargne brute	3 931 K€	4 551 K€	4 499 K€
Taux d'épargne brute	13,4%	15,7%	15,1%
- Remboursement capital	2 873 K€	3 210 K€	3 216 K€
= Epargne nette	1 058 K€	1 341 K€	1 282 K€
PAI + PPI bruts	9 323 K€	4 447 K€	2 932 K€
Emprunts nouveaux	5 204 K€	1 000 K€	0 K€
Encours de dette au 31/12	24 481 K€	22 271 K€	19 055 K€
Capacité de désendettement	6,2 ans	4,9 ans	4,2 ans

Dans ce contexte, l'épargne brute s'améliore et l'endettement diminue.

Les 2,9 M€ d'investissement qui correspondent à un niveau usuel en début de mandat ont été financés exclusivement par autofinancement sans avoir recours à l'emprunt. Le résultat de clôture de l'exercice financera les investissements de 2022 à hauteur de 1,9 M€

L'encours de dette à 19 M€ en fin d'exercice est remboursable en 4 années avec l'épargne brute.

Les ratios de pilotage sont tenus et sont légèrement supérieurs à ceux des communes de la même strate (données DGCL 2020).

I - Une épargne brute qui progresse sensiblement

Les dépenses de fonctionnement retrouvent leur niveau de 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA	BP 2021	CA 2021	Var BP21/CA21	Var CA21/CA20	Var CA21/CA19
Direction du cabinet	512 K€	450 K€	-62 K€	738 K€	590 K€	-148 K€	140 K€	79 K€
Direction action culturelle	871 K€	478 K€	-393 K€	947 K€	622 K€	-325 K€	144 K€	-249 K€
Direction enfance jeunesse	111 K€	56 K€	-55 K€	95 K€	80 K€	-15 K€	24 K€	-31 K€
Direction générale adjointe	975 K€	970 K€	-5 K€	1 067 K€	1 098 K€	31 K€	129 K€	123 K€
Direction Réglementation & Ad ^o Gale	253 K€	225 K€	-28 K€	228 K€	203 K€	-25 K€	-22 K€	-50 K€
Direction Réussite éducative	663 K€	540 K€	-122 K€	750 K€	655 K€	-95 K€	115 K€	-7 K€
Direction de la tranquillité publique	142 K€	139 K€	-2 K€	166 K€	149 K€	-16 K€	10 K€	8 K€
Direction des services techniques	2 312 K€	2 254 K€	-58 K€	2 443 K€	2 412 K€	-31 K€	158 K€	100 K€
Direction des sports et vie associative	207 K€	174 K€	-33 K€	205 K€	188 K€	-17 K€	13 K€	-20 K€
Total crédits de gestion	6 045 K€	5 286 K€	-759 K€	6 638 K€	5 998 K€	-640 K€	712 K€	-47 K€

Les crédits de gestion ouverts lors du budget primitif (BP) ont été consommés partiellement en raison de la pandémie. La consommation moindre de crédits principalement et logiquement le théâtre, les évènements culturels, les animations.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA	BP 2021	CA 2021	Var BP21/CA21	Var CA21/CA20	Var CA21/CA19
Total crédits de gestion	6 045 K€	5 286 K€	-759 K€	6 638 K€	5 998 K€	-640 K€	712 K€	-47 K€
Masse salariale	15 930 K€	15 834 K€	-97 K€	16 430 K€	16 246 K€	-184 K€	412 K€	315 K€
Total indemnités élus	234 K€	235 K€	0 K€	246 K€	242 K€	-4 K€	8 K€	8 K€
Total subventions & participations	2 386 K€	2 305 K€	-81 K€	2 273 K€	2 251 K€	-21 K€	-54 K€	-135 K€
Total frais financiers	760 K€	746 K€	-14 K€	663 K€	616 K€	-47 K€	-130 K€	-144 K€
Total dépenses réelles de fonctionnement	25 356 K€	24 405 K€	-951 K€	26 250 K€	25 353 K€	-897 K€	947 K€	-3 K€

Il faut noter une bonne tenue de la masse salariale qui n'augmente que de +2% entre 2021 et 2019. Elle s'explique par le non renouvellement systématique des départs. La variation de +412 K€ constatée en 2021 correspond à une variation de +2,5%.

Le poste « subventions et participations » est en réduction en raison de créances en non-valeur comptabilisées en 2019 pour 165 K€ contre 18 K€ en 2021 et des subventions non versées pour des animations et manifestations qui n'ont pas pu se dérouler en raison de la pandémie.

Les frais financiers sont en diminution car l'encours de la dette est en baisse.

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de +947 K€ par rapport à 2020. Cet exercice particulier ne peut être une année de référence. Il faut plutôt constater leur stabilité -3 K€ par rapport à l'exercice 2019.

Les recettes de fonctionnement en hausse significative

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA	BP 2021	CA 2021	Var BP21/CA21	Var CA21/CA20	Var CA21/CA19
Direction du cabinet	9 K€	6 K€	-3 K€	114 K€	83 K€	-31 K€	77 K€	74 K€
Direction action culturelle	399 K€	223 K€	-175 K€	274 K€	207 K€	-68 K€	-17 K€	-192 K€
Direction enfance jeunesse	219 K€	167 K€	-51 K€	193 K€	222 K€	29 K€	55 K€	3 K€
Direction Réglementation & Ad° Gale	337 K€	356 K€	19 K€	365 K€	413 K€	48 K€	57 K€	76 K€
Direction ressources humaines	143 K€	42 K€	-101 K€	136 K€	156 K€	20 K€	114 K€	13 K€
Direction Réussite éducative	946 K€	690 K€	-256 K€	845 K€	860 K€	15 K€	170 K€	-86 K€
Direction de la tranquillité publique	311 K€	168 K€	-143 K€	271 K€	221 K€	-50 K€	54 K€	-89 K€
Direction des sports et vie associative	91 K€	56 K€	-35 K€	51 K€	84 K€	33 K€	28 K€	-7 K€
Total recettes de gestion	2 454 K€	1 709 K€	-745 K€	2 250 K€	2 247 K€	-3 K€	538 K€	-207 K€
Direction des finances	26 833 K€	27 248 K€	415 K€	27 441 K€	27 605 K€	164 K€	357 K€	771 K€
Total recettes réelles de fonctionnement	29 287 K€	28 957 K€	-331 K€	29 691 K€	29 851 K€	161 K€	895 K€	564 K€

Les recettes de gestion ont été, nous l'avons vu lors du précédent compte administratif, fortement impactées par la COVID et la baisse de fréquentation qui s'en est suivie.

Les réalisations sont conformes aux prévisions (-3 K€). Elles sont en hausse par rapport au CA2020 (+538 K€) mais n'ont pas totalement rattrapé le niveau de 2019 (-207 K€).

Deux recettes de gestion exceptionnelles ont été retraitées dans cette présentation (comptabilisées en investissement) afin de ne pas fausser l'appréciation de l'évolution de l'épargne. Il s'agit d'un remboursement d'assurance pour perte d'exploitation liée à la COVID (118 K€) et d'une cession d'immeuble (126 K€).

	CA 2019	CA 2020	Var	CA 2021	Var
CONTRIBUTIONS DIRECTES & COMPENSATIONS	18 465 K€	18 907 K€	441 K€	19 052 K€	146 K€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION CAGV	2 512 K€	2 512 K€	0 K€	2 521 K€	8 K€
FPIC : FONDS PEREQUATION COMMUNALE ET INTERCO	339 K€	339 K€	0 K€	339 K€	1 K€
TAXES SUR L ELECTRICITE	488 K€	495 K€	7 K€	517 K€	22 K€
DROITS DE MUTATION	743 K€	781 K€	38 K€	1 019 K€	238 K€
DOTATION GLOBALE E FONCTIONNEMENT	2 509 K€	2 450 K€	-58 K€	2 424 K€	-26 K€
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	921 K€	966 K€	46 K€	1 005 K€	38 K€
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	545 K€	539 K€	-5 K€	510 K€	-30 K€
AUTRES RECETTES	307 K€	258 K€	-49 K€	218 K€	-40 K€
Total	26 829 K€	27 248 K€	419 K€	27 605 K€	357 K€

Les recettes fiscales, gérées par la direction des finances, représentent 27,6 M€ dont 19 M€ d'impôts fonciers. Les taux des impôts n'ont pas augmenté cette année encore. L'objectif est de les stabiliser tout au long du mandat.

Coefficient de revalorisation des bases fiscales



La dynamique des recettes tient essentiellement à l'évolution des bases de foncier bâti.

En effet, sa variation suit l'inflation N-1. Très faible en 2021, le produit s'en ressent.

Cette variation, fixée par l'Etat à hauteur de 3,4% contribuera au budget 2022.

La dotation de solidarité urbaine compense les baisses successives de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) liée pour cette dernière à la baisse de population sur la commune.

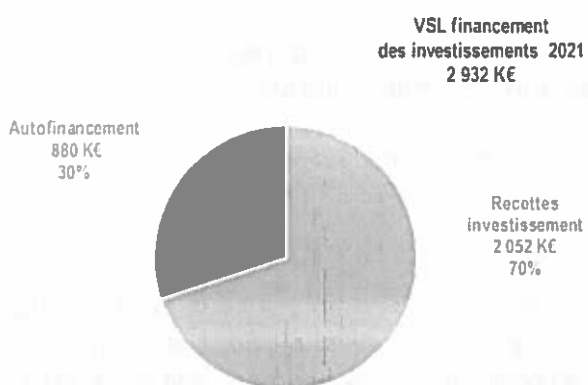
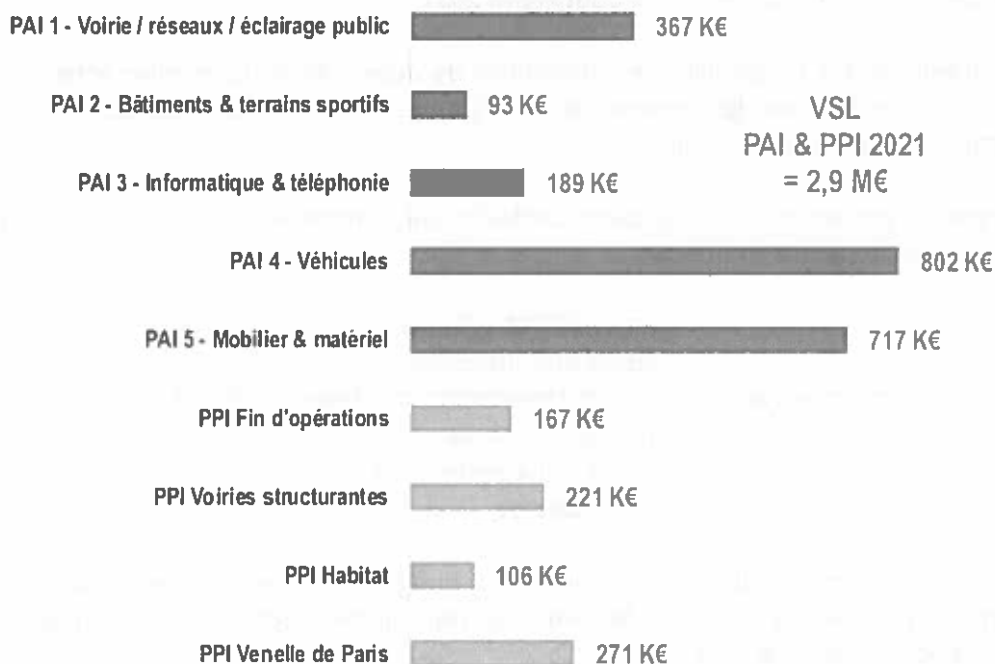
Il faut noter en 2021, un bond des droits de mutations liés aux ventes de biens immobiliers sur la commune que les experts attribuent à la COVID et qui maintiendra probablement une dynamique en 2022.

II - Des investissements réalisés partiellement

Plan Annuel d'Investissement (PAI)	BP 2021	CA 2021	% réel
Voirie / réseaux / éclairage public	1 144 K€	717 K€	63%
Bâtiments & terrains sportifs	1 594 K€	802 K€	50%
Informatique & téléphonie	350 K€	189 K€	54%
Véhicules	321 K€	93 K€	29%
Mobilier & matériel	638 K€	367 K€	57%
Total PAI	4 047 K€	2 167 K€	54%
Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	BP 2021	CA 2021	% réel
Grands projets	2 776 K€	765 K€	28%
Total PPI	2 776 K€	765 K€	28%
Total PAI + PPI	6 823 K€	2 932 K€	43%

La pandémie, le manque de disponibilité des entreprises ont réduit le volume d'investissement réalisé.

Les engagements ont été pris en fin d'exercice et nous les retrouverons dans les restes à réaliser de l'exercice 2022.



Les dépenses sont financées à 70% par les subventions et le FCTVA (associé aux dépenses N-2).

L'épargne nette (solde de l'épargne brute après déduction du remboursement annuel du capital de la dette), finance les 30% restants.

Le résultat global de clôture de l'exercice 1 876 K€ financera en partie les investissements 2022.

Monsieur le Maire donne la Présidence à Mme DAVELU-CHAVIN Anne-Marie et quitte la salle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote

Pour : 30 / Abstentions : 4

Décide,

D'approuver le Compte Administratif de l'année 2021.

2 – Approbation du Compte de Gestion 2021 - Rapporteur : Mme Sylvie FOURÈS

Madame la comptable publique de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur-percepteur de la Commune de Villeneuve-sur-Lot nous a transmis le compte de gestion relatif :

- au budget principal pour l'exercice budgétaire 2021

Ce document retrace l'intégralité des opérations de dépenses et de recettes effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021 par les services de la trésorerie, en section d'investissement comme en section de fonctionnement pour ce budget.

Ce compte de gestion est en tout point conforme au Compte Administratif de l'exercice 2021 qui a été approuvé par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 35

Pour : 31 / Abstentions : 4

Décide,

- 1°) D'approuver le compte de gestion relatif au budget principal présenté par Madame la comptable d VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur-percepteur de la Commune de Villeneuve-sur-Lot, pour l'exercice budgétaire 2021

3 - Affectation du résultat 2021 - Rapporteur : Mme Sylvie FOURÈS

En adoptant le Compte Administratif de l'exercice 2021, notre assemblée vient d'arrêter les comptes relatifs à cet exercice. La balance de ces comptes fait apparaître les soldes suivants :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépense pour un montant de 1 718 685,25 €
- en recette pour un montant de 483 174,49 €

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 35

Pour : 31 / Abstentions : 4

Décide,

- 1°) **D'affecter** une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 soit 2 934 713,30 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser ;
- 2°) **D'affecter** le solde du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 soit **640 855,98 € en report à nouveau**, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2022 ;
- 3°) De dire que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2021 :
 - ✓ D'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : **2 934 713,30 €**

- ✓ D'une dépense d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : **1 699 202,54 €**
- ✓ D'une recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : **640 855,98 €**

4 – Reprise de provisions pour charges – exercice 2022 - Rapporteur : Mme Sylvie FOURÈS

Le Code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M14 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés. La Commune de Villeneuve-sur-Lot a été amenée à constituer une provision pour risques ou charges à hauteur de 100 419 € (compte 15111). Cette provision a été constituée en 2012 pour 50 419 € et en 2013 pour 50 000 € dans le cadre d'un litige avec l'État relatif à la responsabilité du traitement des dossiers de titres de séjour.

Considérant que le risque ne s'est pas produit cette provision est devenue sans objet, il convient donc de la solder par sa reprise totale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 35

Pour : 31 / Abstentions : 4

Décide,

- 1°) **D'approuver** la reprise de la provision pour risques pour un montant total de 100 419 euros ;
- 2°) **De dire** que cette décision se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2022 de 100 419 € au compte 7815 (recette de fonctionnement).

5 – Apurement du compte 1609 – exercice 2022 – Rapporteur : Mme Sylvie FOURÈS

Afin d'améliorer la qualité des comptes locaux et de moderniser comptablement le secteur public local, les collectivités territoriales devront au plus tard le 1^{er} janvier 2024 mettre en place l'instruction budgétaire et comptable du référentiel M 57.

L'objectif est d'harmoniser le cadre réglementaire actuel qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables selon les catégories de collectivités locales (M14, M52, M61, M71 et M832). Le passage au référentiel M57, prévu pour la commune de Villeneuve-sur-Lot, le 1^{er} janvier 2023, nécessite des prérequis dont l'apurement du compte 1069, qui représente un solde débiteur de 280 151, 06 €.

Il convient de procéder à une opération d'ordre semi-budgétaire pour apurer le solde dudit compte. Les opérations semi-budgétaires se caractérisent par la constatation soit d'une dépense budgétaire soit d'une recette budgétaire, sans contrepartie budgétaire. Ces opérations sont retracées au sein des chapitres réels.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 35

Pour : 31 / Abstentions : 4

Décide,

D'apurer le compte 1069 sur l'exercice 2022 par débit du compte 1068 d'un montant de 280 151,06 €, selon la méthode d'une opération d'ordre semi-budgétaire.

6 – Adoption du Budget et des taux d'imposition 2022 - Rapporteur : Mme Sylvie FOURÈS

Synthèse

Les hypothèses retenues sont construites sur un fonctionnement normal des services municipaux. Le parti pris pour la construction de ce budget repose sur une fin des contraintes sanitaires qui permet d'organiser des événements, des manifestations et autorise les regroupements (théâtre, centre culturel, fêtes de fin d'année...).

Nous le verrons, le budget de fonctionnement a été dimensionné pour permettre aux services municipaux de fonctionner « normalement » avec un volet animations renforcé.

Les projections d'épargne brute qui ont été réalisées tablent une épargne brute à hauteur de 3,3 M€ soit un taux d'épargne de 10,9%. Le volume des investissements est programmé à 8,4 M€ bruts. Cela nécessite de recourir à l'emprunt pour son financement (3,9 M€). Si l'encours de dette augmente légèrement, la capacité de désendettement reste, à 6 années, à un bon niveau de solvabilité.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Epargne brute	3 931 K€	4 551 K€	4 499 K€	3 335 K€
Taux d'épargne brute	13,4%	15,7%	15,1%	10,9%
- Remboursement capital	2 873 K€	3 210 K€	3 216 K€	3 089 K€
= Epargne nette	1 058 K€	1 341 K€	1 283 K€	246 K€
PAI + PPI bruts	9 323 K€	4 447 K€	2 932 K€	8 439 K€
Résultat antérieur	1 279 K€	262 K€	1 233 K€	1 876 K€
Emprunts nouveaux	5 204 K€	1 000 K€	0 K€	3 940 K€
Encours de dette au 31/12	24 481 K€	22 271 K€	19 055 K€	19 906 K€
Capacité de désendettement	6,2 ans	4,9 ans	4,2 ans	6,0 ans

I - Une épargne brute qui s'infléchit suite à une relance des activités dans la ville

Les crédits de gestion sont en hausse de +23% soit +1 353 K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Var BP22/CA21	Var BP22/CA19
Direction du cabinet	512 K€	450 K€	590 K€	797 K€	207 K€	286 K€
Direction action culturelle	871 K€	478 K€	622 K€	917 K€	295 K€	46 K€
Direction enfance jeunesse	111 K€	56 K€	80 K€	110 K€	30 K€	-1 K€
Direction générale adjointe	975 K€	970 K€	1 098 K€	1 206 K€	108 K€	231 K€
Direction Réglementation & Ad° Gale	253 K€	225 K€	203 K€	222 K€	19 K€	-31 K€
Direction Réussite éducative	663 K€	540 K€	655 K€	762 K€	106 K€	99 K€
Direction de la tranquillité publique	142 K€	139 K€	149 K€	184 K€	35 K€	42 K€
Direction des services techniques	2 312 K€	2 254 K€	2 412 K€	2 908 K€	496 K€	596 K€
Direction des sports et vie associative	207 K€	174 K€	188 K€	245 K€	58 K€	38 K€
Total crédits de gestion	6 045 K€	5 286 K€	5 998 K€	7 351 K€	1 353 K€	1 306 K€
Variation annuelle en valeur		-759 K€	712 K€	1 353 K€		
Variation annuelle en %		-13%	13%	23%		

Les comparaisons avec les réalisations des exercices précédents sont délicates car les dépenses se sont réalisées dans une moindre mesure du fait des confinements successifs en 2020 et des mesures barrières en 2021.

L'évolution des crédits 2022 répond à deux priorités. Une part est conjoncturelle, liée à l'inflation et à l'augmentation de coûts de l'énergie, l'autre relève de la politique de la municipalité qui souhaite dynamiser, relancer les activités culturelles, sportives, sociales dans la ville.

Les directions dont les crédits ont été renforcés sont principalement la direction du cabinet (+207 K€) qui pilote une partie des événements qui vont être programmés et la direction de la culture (+295 K€) qui pilote les établissements culturels (Théâtre, centre culturel, bibliothèque) mais également des manifestations. Il faut y rajouter la jeunesse et le sport.

En terme de reprise d'activité, les crédits de la cuisine centrale sont remis à niveau (+83 K€) ainsi que le retour des intervenants dans les écoles.

Les crédits de la direction générale adjointe sont impactés essentiellement par l'inscription de crédits formation supplémentaires (+47 K€) et une provision pour contentieux RH.

S'agissant de la direction des services techniques, l'accent a été mis sur le cadre de vie et en particulier la propreté, l'entretien des espaces verts (53 K€), la réfection des voiries (+60 K€). La hausse du coût de l'électricité génère un surcoût de 323 K€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Var BP22/CA21	Var BP22/CA19
Total crédits de gestion	6 045 K€	5 286 K€	5 998 K€	7 351 K€	1 353 K€	1 306 K€
Masse salariale	15 930 K€	15 834 K€	16 246 K€	16 652 K€	406 K€	721 K€
Total indemnités élus	234 K€	235 K€	242 K€	250 K€	8 K€	16 K€
Total subventions & participations	2 386 K€	2 305 K€	2 251 K€	2 417 K€	165 K€	30 K€
Total frais financiers	760 K€	746 K€	616 K€	549 K€	-67 K€	-211 K€
Total dépenses réelles de fonctionnement	25 356 K€	24 405 K€	25 353 K€	27 218 K€	1 865 K€	1 862 K€
<i>Variation annuelle en valeur</i>		-951 K€	947 K€	1 865 K€		
<i>Variation annuelle en %</i>		-4%	4%	7%		

La masse salariale est prévue en hausse de +406 K€ soit une hausse de +2,5% qui correspond à l'évolution tendancielle des rémunérations et carrières.

Les crédits « subventions et participations » sont en hausse en raison du soutien aux activités commerciales (Bastide enchantée) et sportives.

Les frais financiers sont en baisse (-67 K€) du fait de la réduction de l'encours de dette.

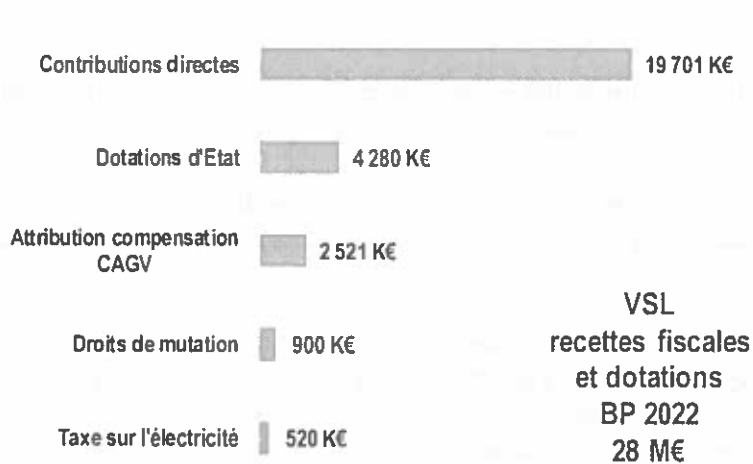
Les recettes de fonctionnement augmentent de +2% soit +702 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Var BP22/CA21	Var BP22/CA19
Direction du cabinet	9 K€	6 K€	83 K€	173 K€	90 K€	164 K€
Direction action culturelle	399 K€	223 K€	207 K€	286 K€	80 K€	-112 K€
Direction enfance jeunesse	219 K€	167 K€	222 K€	227 K€	5 K€	8 K€
Direction Règlementation & Ad ^o Gale	337 K€	356 K€	413 K€	314 K€	-99 K€	-23 K€
Direction ressources humaines	143 K€	42 K€	156 K€	144 K€	-12 K€	1 K€
Direction Réussite éducative	946 K€	690 K€	860 K€	687 K€	-173 K€	-259 K€
Direction de la tranquillité publique	311 K€	168 K€	221 K€	252 K€	31 K€	-59 K€
Direction des sports et vie associative	91 K€	56 K€	84 K€	72 K€	-12 K€	-19 K€
Total recettes de gestion	2 454 K€	1 709 K€	2 247 K€	2 155 K€	-92 K€	-299 K€
Direction des finances	26 833 K€	27 248 K€	27 605 K€	28 398 K€	793 K€	1 565 K€
Total recettes réelles de fonctionnement	29 287 K€	28 957 K€	29 851 K€	30 553 K€	702 K€	1 266 K€
<i>Variation annuelle en valeur</i>		-331 K€	895 K€	702 K€		
<i>Variation annuelle en %</i>		-1%	3%	2%		

Les droits d'entrées 2021 du secteur culturel ne retrouvent pas leur niveau d'avant la pandémie. En effet, une approche prudentielle sur les recettes intègre les incertitudes quant à la reprise rapide de l'affluence aux spectacles.

La fin des TAP (temps d'activités périscolaires) réduit les participations de l'Etat et de la CAF (-146 K€) pour la direction de la réussite éducative.

Il faut noter, pour la direction de la Réglementation, une prévision moindre des remboursements de sinistres (-65 K€) en 2022 alors qu'ils étaient élevés en 2021.



S'agissant de la fiscalité, la commune n'envisage pas d'augmentation de du taux de foncier bâti sur la durée du mandat.

Toutefois, la revalorisation des bases de foncier bâti, qui suit l'inflation N-1, sera en 2022 de +3,4% ce qui majorerait le produit fiscal de +649 K€.

	CA 2019	CA 2020	Var	CA 2021	Var	BP 2022	Var
CONTRIBUTIONS DIRECTES & COMPENSATIONS	18 465 K€	18 907 K€	441 K€	19 052 K€	146 K€	19 701 K€	649 K€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION CAGV	2 512 K€	2 512 K€	0 K€	2 521 K€	8 K€	2 573 K€	53 K€
FPIC : FONDS PEREQUATION COMMUNALE ET INTERCO	339 K€	339 K€	0 K€	339 K€	1 K€	340 K€	1 K€
TAXES SUR L ELECTRICITE	488 K€	495 K€	7 K€	517 K€	22 K€	520 K€	3 K€
DROITS DE MUTATION	743 K€	781 K€	38 K€	1 019 K€	238 K€	900 K€	-119 K€
DOTATION GLOBALE E FONCTIONNEMENT	2 509 K€	2 450 K€	-58 K€	2 424 K€	-26 K€	2 400 K€	-24 K€
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	921 K€	966 K€	46 K€	1 005 K€	38 K€	1 040 K€	35 K€
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	545 K€	539 K€	-5 K€	510 K€	-30 K€	500 K€	-10 K€
AUTRES RECETTES	307 K€	258 K€	-49 K€	218 K€	-40 K€	418 K€	200 K€
Total	26 829 K€	27 248 K€	419 K€	27 605 K€	357 K€	28 393 K€	788 K€

Dans nos hypothèses, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat est estimée en baisse de -24 K€ mais serait compensée par la hausse de la Dotation de solidarité urbaine.

Une approche prudentielle a été appliquée sur les droits de mutation, par rapport aux années précédentes, même si la dynamique enclenchée sur le marché immobilier villeneuvois devrait se poursuivre.

Dans les autres recettes, sont comptabilisées 100 K€ de dotation de solidarité communautaire qui correspond à une estimation de la dotation qui va être versée aux communes, par la CAGV, selon des critères de richesses, ainsi qu'une reprise sur provision de 100 K€. Une hausse de l'attribution de compensation versée par la CAGV est prévue en hausse (+53 K€) pour le partage de la réduction RH du pôle ressources en 2021.

II - Une relance de l'investissement

Les investissements (PAI = Plan Annuel d'Investissement, PPI = Plan Pluriannuel d'Investissement) correspondent au lancement de nouvelles opérations.

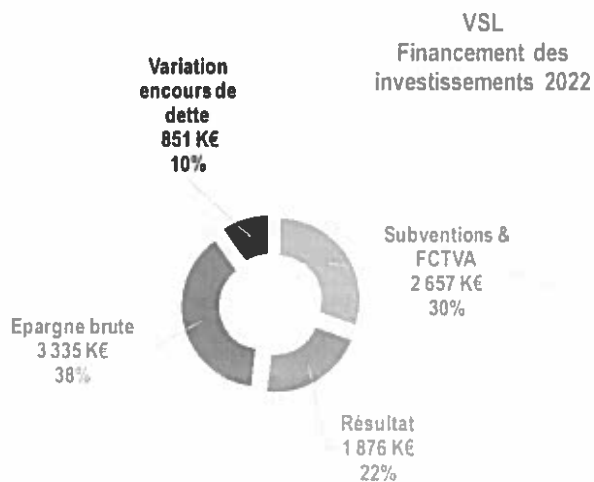
PAI 2 - Bâtiments & terrains sportifs	2 242 K€
PAI 1 - Voirie / réseaux / éclairage public	1 236 K€
PAI 5 - Mobilier & matériel	656 K€
PAI 4 - Véhicules	498 K€
PAI 3 - Informatique & téléphonie	411 K€
PPI Voiries structurantes	1 339 K€
PPI Venelle & parvis Ste catherine	518 K€
PPI Habitat	492 K€
PPI Réfections des ponts	200 K€
PPI Aménagement Bd G Leygues	120 K€
PPI Cœur de ville	172 K€
PPI Etudes	168 K€
PPI Acquisitions foncières	92 K€
PPI Plan vélo	71 K€
PPI Réfection caserne SDIS	67 K€
PPI Réfection église Ste Catherine	59 K€
PPI Déménagement Police municipale	50 K€
PPI Myre Mory tribune & piste	50 K€

VSL
PAI & PPI 2022
= 8,4 M€

Le détail des opérations est présenté ci-dessous.

Libellé	2 022	TRAVAUX ECOLES	4 895
ENFOUSSEMENT DES LIGNES	204 912	PARC EXPO - PORTE CHAUFFERIE COUPE FEU	4 500
INTERVENTIONS POTEAUX D INCENDIE	62 534	LASCROZES - PORTE CHAUDIERE	4 500
EXTENSION RESEAUX ELECT.	38 826	MONMARES - REFECTION TOITURE	4 000
DIAGNOSTIC OUVRAGE D'ART	37 106	ST SULPICE - PEINTURE BOISERIES	4 000
CIRCULATION NUMEROTATION DES RUES	5 000	ECOLE COURBAC - RACCORDEMENT PREAU	3 500
ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE	33 410	CHATEAU D EAU - AMENAGEMENT BUREAU SELLIER	3 500
ECLAIRAGE PUBLIC - BORNES ELECTRIQUES ESCAMOTABLES	15 000	ECOLE G LECOMTE - EXT ALARME	3 200
CHANGEMENT HORODATEURS	11 423	HARAS - POSE COFFRET MANIFESTATION	3 000
ESPACES VERTS PRESTATIONS	75 403	SALLE MAURIS DELFAUD - REMANAGE TOITURE	3 000
ATLAS BIODIVERSITE	23 507	PAUL BERT - ALARME INTRUSION	2 950
PLANTATIONS D ARBRES	21 596	STE RADEGONDE - EXT ALARME INTRUSION	2 256
ESPACES VERTS DEVELOPPEMENT DURABLE	10 000	ECOLE SOUBROUS - EXTENSION ALARME	2 256
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D INVESTISSEMENT	94 266	STE RADEGONDE - STORES	1 500
URBA PC - REMBOURS PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX	10 000	DECHARGE DU LAURIER - FRAIS D'ETUDES	10 800
TRAVAUX VOIRIE MARCHE	164 274	Cimetieres - SIGNALETIQUE	5 518
CAGV ENDUITS VOIRES	80 000	FRAIS D INSERTION MARCHE PUBLIC	9 540
VOIRES REPRISES BLUEPATER	80 000	SPORTS - TRAVAUX DIVERS	16 375
PART CAGV BORNES ENTERREES	51 498	VIDEOSURVEILLANCE - TRAVAUX	1 600
ACCESSIBILITE ARRETS BUS	50 000	Total PAI 2 - BATIMENTS - TERRAINS SPORTS	2 150 942
ACCESSIBILITE PLAN ACCES VOIRIE	50 000	INFORMATIQUE LOGICIELS	209 625
SIGNALETIQUE URBAINE	38 555	INFORMATIQUE MATERIELS	156 203
MOBIERS URBAINS	28 651	INFORMATIQUE CABLAGES ET INSTALLATIONS	40 600
ETUDES TOPOGRAPHIQUES	21 624	PART A CAGV POUR MATERIEL INFORMATIQUE	4 692
VOIRIE - RUE JEAN JAURES	8 501	Total PAI 3 - INFORMATIQUE - TELEPHONE	411 120
VOIRIE - AMENAGEMENTS MDJ	7 202	ECLAIRAGE PUBLIC - NACELLE < 3.5 T	85 000
VOIRIE - AMENAGEMENTS MDJ	5 185	ESPACES VERTS - VEHICULES	75 080
ETUDES OBLIGATIONS AMIANTES	5 000	SPORTS - TRACTEUR	72 905
VOIRIE - REFECTION RUE DOREE	2 253	ECLAIRAGE PUBLIC - FOURGONNETTE + PLATEFORME	40 000
Total PAI 1 - VOIRIE - RESEAUX - ECL PUBLIC	1 235 725	VOIRIE - CAMION	35 400
TRAVAUX PREVIOUS DIVERS BATIMENTS	205 813	CCAS 1 MINIBUS	32 565
ACCESSIBILITE BATIMENTS	165 280	PM - VEHICULE	32 500
LOCAUX PM - CONSERV IMAGES+ECRANS+CAMERAS	164 000	SPORTS - ROBOT TRACEUR	32 000
SITE COURBIAC - GYM - REFECTION TOITURE-CHENEAUX	147 000	PM - MOTOS	31 500
ECOLE MAROT - REFECTION TOITURE	110 000	ECONOMAT 1 VL ELEC	25 000
MUSEE GAJAC - REMPLACEMENT DETECTEUR INCENDIE	107 200	DSVA - VEHICULE LEGER	15 000
MYRE MORY - RELAMPING SALLES PPCV + HAND	92 000	SPORTS - CHARGEUR FRONTAL	12 600
MARIUS MICHEL TOITURE	90 000	VOIRIE - AMENAGEMENT FOURGON	8 000
TOITURE BUISSON, JULES FERRY	68 055	Total PAI 4 - VEHICULES	497 550
PARTICIPATION CASERNE SDS	67 489	HYGIENE - MATERIEL DIVERS	10 000
CHATEAU ROGE - APPEL PROJETS	60 000	ECONOMAT - MATERIEL DIVERS	17 941
ETAT CIVIL - AMENAGEMENT CLOISON	60 000	ETAT CIVIL - REGISTRES	634
CHOISY - AMENAGEMENT ESPACE SKATE	50 000	ESPACES VERTS MATERIEL	23 832
CALE MARINE - TRAVAUX	50 000	DEJ- MATERIEL DIVERS	439
CHATEAU ROGE - AMENAGEMENTS EXT SUITE VISITE DRAC	48 000	DRE - MATERIEL DIVERS	104 285
BATIMENT - AMENAGEMENT AGENCE POSTALE DE CONTACT	45 638	DST - MATERIEL DIVERS	74 124
THEATRE - CHANGEMENT IMPOSTE 1ER ETAGE	37 000	DAC - MATERIEL DIVERS	98 322
DSVA TRAVAUX BATIMENTS	34 538	SPORTS - MATERIELS DIVERS	65 970
ECOLE PASTEUR - REVET SOL - EXTENSION ALARME	34 388	DGS - MATERIEL DIVERS	41 774
THEATRE - SECURISATION SUITE RAPPORTS	33 274	DRH - SANTE ET SECURITE	38 883
ECOLE COURBIAC - JEUX	30 000	CAB - MATERIEL DIVERS	5 000
DIVERS - DECRET REDUCTION CONSO ENERGIE	25 000	MANIF PUBLIQUES - MOBILIER DIVERS	31 303
DESCARTES - FENETRES ETAGE + DIRECTION - ALARME	24 500	MUSEE - ACQUISITIONS OEUVRES ART	60 000
ADAP DIVERS BATIMENTS	21 840	MUSEE - RESTAURATION OEUVRES ART	26 000
TRAVAUX BATS DIVERS	18 704	DSTP - MATERIEL DIVERS	40 000
MYRE MORY - ATELIER-CHANGEMENT TOITURE AMIANTE	18 000	DSTP - EQUIPEMENT PM	7 415
ST EXUPERY - REPENDRE COULOR-PREFA-ALARME-VISIO	16 300	SALLES MUNICIPALES - MATERIEL DIVERS	9 784
MYRE MORY - CLUB HOUSE FOOT - SOL ET DOUBLAGE MUR	16 000	Total PAI 5 - MATERIEL ET MOBILIER	655 706
ECOLE STE RADEGONDE - INSTALLATION PAC	15 100		
DRAG - ERISOM MISE AUX NORMES	15 000		
CHOISY - AMENAG SOUS TRIBUNE EN LOCAL RANGEMENT	14 000	SUBV AGENCE FRANCAISE ATLAS BIO DIVERSITE	21 189
JULES FERRY ELEM - POSE REVETEMENT SOL	14 000	FCTVA	425 000
ECOLE MAROT ELEM - PEINTURES-BUREAU DIREC-ALARME	13 600	TAXE D'AMENAGEMENT	130 000
FERRY - REFECTION CLASSE+PORTAL+OBSTRUER FENETRES	13 000	AMENDES DE POLICE	100 000
ECOLE JULES FERRY - RELAMPNG LED	12 000	URBA PC - PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX	11 115
ECOLE DESCARTES - POSE REVETEMENT SOL	12 000	PARTICIPATION CAGV REAMENAGEMENT ARRÊT DE BUS	20 833
ECOLE G LECOMTE - JEUX + SOL TOBOGGAN	12 000	Total PAI 1 - VOIRIE - RESEAUX - ECL PUBLIC	708 137
MYRE MORY SECURISATION FRONTON PELOTE BASQUE	11 691	SUBV ETAT - TRAVAUX LOCAUX PAI	68 333
DAC - TRAVAUX BATIMENTS	11 066	Subv CAF Mobilier SooraBe	3 442
BATIMENT - CREATION SANITAIRE RUE PARMENTIER	10 798	SUBV ETAT - CHOISY ESPACE SKATE	41 667
EGLISE ST GERMAIN - REFECTION TOITURE ARRIERE	10 000	SUBVENTION ETAT COURBIAC - GYM - REFECTION TOITURE	37 917
ECOLE DESCARTES - RELAMPING LED	9 300	SUBV ETAT - ECOLE MAROT REFECTION TOITURE	32 083
MVA - STORES + ALARMES	9 127	SUBV ETAT - COMPLEXE MYRE MORY RELAMPNG	26 833
ECOLE PASTEUR - AJOUT JEU PASTEUR	9 000	SUBV ETAT - MARIUS MICHEL TOITURE	26 250
ECOLE LUFLADE - POSE REVETEMENT SOL	8 100	DSL - ADAP DIVERS BATIMENTS	23 800
CCAS - CREATION OPEN SPACE	8 000	SUBV ETAT - CHATEAU ROGE AMENAGEMENTS EXT	22 000
HOTEL DE VILLE - FENETRES 2EME ETAGE	8 000	SUBV ETAT - JULES FERRY RELAMPNG	3 500
JEAN MACÉ - CABANON VELO + EXT ALARME	7 900	SUBV ETAT - RELAMPNG ECOLE DESCARTES	2 713
JAURES - PEINT SANITAIRES + ALARME + VOLET CLASSE	7 500	SUBV ETAT - REMPLACER CHAUDERE PAR PAC	2 517
F BUISSON - PORTE SANITAIRES + EXTENSION ALARME	7 300	Total PAI 2 - BATIMENTS - TERRAINS SPORTS	291 055
THEATRE - POSE ALARME	7 000	SUBV PLAN DE RELANCE ECOLES NUMERIQUES	40 000
MUSEE DE GAJAC - ELEVER GARDE CORPS	7 000	Total PAI 3 - INFORMATIQUE - TELEPHONIE	40 000
AMENAGEMENT BIBLIO + REFECTION HUISSE	7 000		
LUFLADE - PEINTURE REFECTION TOITURE + EXTENSION ALARME	6 650		
ECOLE MAROT ELEM - POSE REVETEMENT SOL	6 063		
IMPASSE DE DUON - PORTAL	6 000		
ROGE - TRAVAUX SANITAIRES WC	6 000		
CENTRE CULTUREL CHAUFFAGE TEPCV	5 897		
EGLISE STE CATHERINE - REPARATION CLOCHES	5 600		
FERRY MAT - EXTENSION ALARME INTRUSION	5 232		
MAISON DES ANES - RETRAITER BARDAGE BOIS	5 000		
MAGNAC - TRAVAUX PORTAL + COMPTEUR	5 000		

Libellé	2 022		
PARVIS STE CATHERINE - PLANTATIONS	95 000	VENELLE DE PARIS - SUBV DSIL	254 480
VENELLE DE PARIS - TRAVAUX	216 408	VENELLE DE PARIS - SUBVENTION CAGV	54 000
PARVIS STE CATHERINE - ECLAIRAGE LED	57 300	VENELLE DE PARIS - SUBV CAGV	48 905
VENELLE DE PARIS - ETUDE PAYSAGERE	3 000	VENELLE DE PARIS - SUBV SDEE 47	10 000
VENELLE DE PARIS - PARVIS STE CATHERINE	86 734	Total PPI 10 - VENELLE DE PARIS	367 385
VENELLE DE PARIS - TRAVAUX IMMEUBLE STE CATH	59 468	CESSION CLINIQUE DU PARC	650 000
Total PPI 10 - VENELLE DE PARIS	517 910	CESSION MAGNAC	210 000
HARAS VSL - SOULTE IFCE	32 000	CESSION HANGARS DESSEIX	39 000
ACQUISITIONS DIVERSES	10 000	Total PPI 12 - CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES	899 000
VOIE VERTE ROGE	50 000	CESSION IMMEUBLE FJT A HABITALYS	100 000
Total PPI 12 - CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES	92 000	OPAH - SUBV CAGV POUR ANIMATION	16 500
OPAH RU : AIDES RENOV LOGEMENTS	203 920	OPAH - SUBV ANAH POUR ANIMATION	13 000
ORI ET ACQUISITIONS DIVERSES	100 000	LHI - REMBOURSEMENTS TRAVAUX D OFFICE	10 000
OPAH RU III - SUBV BALLEURS & COPRO	77 600	Total PPI 13 - PPI HABITAT	139 500
OPAH RU - AIDES POUR FACADES	35 000	DSIL - ECLAIRAGE PUBLIC - PLAN LED	140 000
HABITAT - AIDES COMMERCES	35 000	Total PPI 18 - GROSSES OPERATIONS DE VOIRIE	140 000
OPAH RU III - SUM ANIMATION	20 000	HALLE LAKANAL FEDER	71 600
LHI- TRAVAUX D'OFFICE	10 000	Total PPI 7 - HALLE LAKANAL	71 600
OPAH RU ORI - SUM ANIMATION	6 060		
OPAH RU III - SUM ANIMATION COPRO	4 000		
Total PPI 13 - PPI HABITAT	491 580		
HARAS ETUDES DESTINATION	20 000		
THEATRE - ETUDE RENOVATION	18 276		
ETUDES PROJETS	120 000		
MUSEE ARCHEOLOGIQUE ETUDES	10 000		
Total PPI 14 - RENOVATION THEATRE	168 276		
ECLAIRAGE PUBLIC - LED COEUR DE VILLE	402 846		
ECLAIRAGE PUBLIC - MARECHAL LECLERC	90 109		
ECLAIRAGE PUBLIC - PARC HOTEL DE VILLE	30 000		
ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN VALEUR THEATRE	30 000		
PARKING ANNONCIAGES	115 750		
VOIRIE - SECURITE ECOLE MAROT	110 000		
MAR LECLERC ENFOUSSEMENT DES LIGNES	77 000		
ECOLE-REFECTION COURS	75 160		
PLACETTE LAKANAL REFECTION	70 000		
VOIRIE - SECURITE ECOLE BERT	60 000		
CRECHE PAULLAC ABORDS	50 000		
RUE DES VIGNES TROTTOIR	42 000		
MAR LECLERC PLANTATIONS	40 000		
VOIRIE - CHEMNEMENT PIETONS COURBIAC	30 000		
CHEMIN DES VIGNES RAQUETTES RETOURNEMENT	30 000		
MAGNAC CLOTURE ET ACCES	20 000		
AVENUE MYRE MORY ILOTS	20 000		
AVENUE CAYREL ILOTS	15 000		
VOIRIE - SECURITE ECOLE BUISSON	10 000		
MDJ FONTANELLES TERRAIN BASKET	10 000		
CARREFOUR CAP DE L HOMME MINI GRATOIRE	5 500		
ECOLE MAROT CREATION PARKING	2 700		
Total PPI 18 - GROSSES OPERATIONS DE VOIRIE	1 336 065		
COEUR DE VILLE - FJT PART HABITALYS	146 679		
COEUR DE VILLE - ILOTS CEUTAT ACQUIS FONCIERES	10 000		
COEUR DE VILLE - ILOTS DE DUON ACQUIS FONCIERES	10 000		
COEUR DE VILLE - BERGES LOT CIRCULATION	4 860		
Total PPI 20 - COEUR DE VILLE	171 539		
MYRE MORY TRIBUNE ET VESTIAIRES	50 000		
Total PPI 21 - MYRE MORY	50 000		
TRAVAUX EGLISE STE CATHERINE	59 000		
Total PPI 22 - EGLISE STE CATHERINE	59 000		
PART REFECTION CASERNE SDIS	67 000		
Total PPI 23 - REFECTION CASERNE SDIS	67 000		
COEUR DE VILLE - BOULEVARD G LEYGUES	120 000		
Total PPI 24 - BOULEVARD GEORGES LEYGUES	120 000		
PONT LABOURDETTE REFECTION	200 000		
Total PPI 25 - REFECTION DES PONTS	200 000		
PLAN VELO AMENAGEMENT VOIRIE	50 000		
PLAN VELO AMENAGEMENT VOIRIE	20 833		
Total PPI 26 - PLAN VELO	70 833		
TRIBUNAL DEMENAGEMENT POLICE	50 000		
Total PPI 27 - DEMENAGEMENT POLICE	50 000		
REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS - MOBILIER	1 598		
REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS - MATRISE D OEUVR	1 055		
Total PPI 8 - REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS	2 653		



Le résultat antérieur avec 1,9 M€ couvre 22% des dépenses d'investissement.

L'épargne brute est mobilisée pour 38%, les subventions/FCTVA pour 30%.

L'emprunt est la variable d'ajustement. Le différentiel entre les emprunts remboursés et les nouveaux emprunts est de 851 K€.

III – Une situation financière maîtrisée et des ratios financiers respectés

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Epargne brute	3 931 K€	4 551 K€	4 499 K€	3 335 K€
Taux d'épargne brute	13,4%	15,7%	15,1%	10,9%
- Remboursement capital	2 873 K€	3 210 K€	3 216 K€	3 089 K€
= Epargne nette	1 058 K€	1 341 K€	1 283 K€	246 K€
PAI + PPI bruts	9 323 K€	4 447 K€	2 932 K€	8 439 K€
Résultat antérieur	1 279 K€	262 K€	1 233 K€	1 876 K€
Emprunts nouveaux	5 204 K€	1 000 K€	0 K€	3 940 K€
Encours de dette au 31/12	24 481 K€	22 271 K€	19 055 K€	19 906 K€
Capacité de désendettement	6,2 ans	4,9 ans	4,2 ans	6,0 ans

L'épargne brute additionnée au résultat antérieur permettent de financer un plan d'investissement conséquent (PAI + PPI Bruts) tout en maîtrisant l'endettement qui restera en dessous de 20 M€ fin 2022.

La trajectoire financière, les ratios de pilotage sont atteints (épargne brute >à 10% et capacité de désendettement inférieure à 10 ans).

Chapitre	Libellés	2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 183 387,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 651 833,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	54 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 312 664,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 764 387,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 666 626,00
66	CHARGES FINANCIERES	548 911,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 400,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	60 000,00
	Total chapitres dépenses de fonctionnement	31 295 208,00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 699 202,54
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 176,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	78 484,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	280 151,06
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	10 000,15
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 089 370,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	710 431,84
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	601 108,48
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 125 323,66
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	991 925,27
	Total chapitres dépenses d'investissement	13 687 173,00

Chapitre	Libellés	2022
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	640 855,98
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	85 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	101 176,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 453 517,00
73	IMPOTS ET TAXES	23 467 944,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 267 508,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	126 678,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	52 110,02
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100 419,00
	Total chapitres recettes de fonctionnement	31 295 208,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 312 664,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	999 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 764 387,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	78 484,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 489 713,51
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 102 676,49
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 940 248,00
	Total chapitres recettes d'investissement	13 687 173,00

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 31 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 35

Pour : 27 / Contre : 4 / Abstentions : 4

Décide

D'adopter le budget primitif 2022.

Pour : 31 / Abstentions : 4

Décide

D'approuver les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

- Taxe d'habitation : 17,90%
- Taxe sur le foncier bâti : 65,82% (taux VSL = 38,49% + taux CD47 = 27,33%)
- Taxe sur le foncier non-bâti : 128,72%

CITOYENNETÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE :

7 - Création des conseils de quartiers - Rapporteur : Mme Estelle HÉNAULT-BLINEAU

Conformément à l'un de nos engagements de notre projet de mandat municipal, nous souhaitons mettre en place des conseils de quartier, afin de proposer un espace de dialogue, d'information, d'expression collective et de proposition dans les quartiers de notre ville. Les futurs

conseillers de quartier auront ainsi la possibilité de s'impliquer et d'impliquer les habitants dans des actions concrètes conduites à l'échelle de leur quartier.

C'est dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle gouvernance pour les 11 quartiers de Villeneuve-sur-Lot que je vous propose de déterminer les conditions de mise en œuvre de notre projet.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité offre aux communes de 20 000 à 79 999 habitants la possibilité de définir des quartiers et de doter chacun d'entre eux d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition, et le fonctionnement.

Ainsi, il vous est proposé aujourd'hui, pour acter la création de ces conseils de quartier, de :

- définir des règles de fonctionnement statutaires démocratiques et simples, en donnant une structure juridique à ces instances de participation et en déterminant les modalités de désignation de ces conseils,
- donner à ces instances de participation un objectif bien défini en établissant des engagements réciproques par la signature d'un contrat de quartier,
- mobiliser les élus et l'administration municipale, par la désignation d'un élu référent par quartier

1 – Les instances de participation : 11 conseils de quartier élus démocratiquement

1.1 – Le choix d'un mode de désignation légitime et démocratique

Notre volonté est de donner aux conseils de quartier une légitimité démocratique au moyen d'une élection au suffrage universel direct.

Par conséquent, nous proposons dans les statuts que le conseil de quartier soit composé de 6 représentants élus par quartier, défini sur la base de la liste électorale.

Les premières élections pour désigner les conseils de quartier qui nous accompagneront durant notre mandat auront lieu le dimanche 9 octobre 2022.

1.2 – La proposition d'une forme associative

Nous proposons que les 6 conseillers élus dans chacun des 11 quartiers se dotent d'une instance de participation à forme associative a-partisane, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Cette forme associative permettra de donner à chacun des conseils de quartier une structure pérenne et susceptible de se doter de moyens de fonctionnement propres, lui offrant des capacités de dialogue avec la Ville, et d'action dans le quartier.

Ainsi, je vous propose que les conseils de quartier qui seront élus se constituent en 11 associations de quartier, dont les statuts figurent en annexe.

2 – Des engagements réciproques : le contrat de quartier

La loi prévoit d'associer les Conseils de quartier à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions intéressant le quartier.

Notre projet vise à formaliser cette association par la signature d'un contrat de quartier.

Ce contrat s'inscrit dans un processus de co-décision, résultant d'un recensement des besoins des habitants du quartier par l'équipe du conseil de quartier élu.

Il est ainsi l'expression de l'accord passé entre les parties sur les actions ou projets à mettre en œuvre pour améliorer le cadre de vie et animer le quartier en accord avec le projet de territoire défini par l'Agglomération et la Ville. Ce contrat établit une programmation concertée entre la Ville et le conseil de quartier et permet de définir des projets prioritaires dans le cadre d'une enveloppe pluriannuelle d'investissement prédéfinie jusqu'à la fin du mandat.

3 – Des élus référents et des moyens

Pour donner aux associations de quartier un interlocuteur de proximité représentant l'exécutif municipal, responsable et clairement identifié, il vous est proposé que Monsieur le Maire désigne un élu référent par quartier.

Cet élu, assisté de suppléant(s), participera à l'élaboration et au suivi-évaluation du contrat de quartier, en lien avec l'élue déléguée à la Participation citoyenne.

Il assurera un dialogue permanent avec le conseil de quartier et sera l'interlocuteur privilégié de l'association.

Pour donner aux associations les moyens d'assurer la mission que la Ville et les habitants attendent d'elles, la Ville mettra à leur disposition des locaux pour leurs réunions et des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Une subvention annuelle de fonctionnement de 500 euros sera versée à chaque conseil de quartier.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour : 30 / Abstentions : 4

Décide,

- 1°) **D'approuver** l'ensemble de ces dispositions pour la création des conseils de quartier.
- 2°) **De décider** que la mise en œuvre de la Loi sur la démocratie de proximité à Villeneuve-sur-Lot s'effectuera sur la base de la division de la ville en 11 quartiers, conformément à la délibération du conseil municipal du 28 novembre 2021.
- 3°) **De décider** que les conseils de quartier seront élus au suffrage universel, sur la base stricte de la liste électorale.
- 4°) **De proposer** que chaque conseil de quartier se constitue en association loi 1901, selon les statuts définis en annexe, afin de se doter de moyens de fonctionnement propres.
- 5°) **De dire** qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros sera allouée annuellement à chaque conseil de quartier.
- 6°) **De décider** que les premières élections qui désigneront les conseils de quartier se dérouleront le dimanche 9 octobre 2022.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :

8 – Dénomination de voies communales - Rapporteur : M. Gérard RÉGNIER

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Décide,

- 1°) de renommer les voies suivantes :
 - Impasse de Paga, après la rue Fabien RIVIERE (Lotissement Plein Sud)
 - Impasse de Fernel, au nord-ouest de Traversière Carabain, sur la route côte de Plaisance
- 2°) de notifier ce nom de voie au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre concerné ;

- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de ce dossier.



DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES :

9 - Bilan cessions / acquisitions - Rapporteur : M. Gérard RÉGNIER

Les acquisitions faites par la Commune :

Tiers	Adresse du bien	Références parcelaires	Surface parcelle (m ²)	Montant en €	Objet	Date et n° de la délibération
M. Grumelli	37 rue Pont de Marot	HT 388	700	21 000	Parcelle – parking école marot	43 / 2021
Etat	Place Amiral Courbet	EW 1143	2452	30 650	Acquisition Cale de la marine	56 / 2021
SCI AT	4 rue Parmentier	EW 1078	8	1	Acquisition 2 lots de copropriété (projet FJT)	76 / 2021
Etat	Chemin de halage	EW 603	2062	10 000	Parcelle bord du Lot (sous La Poste)	129 / 2020
TOTAL en €				61 651		

Les cessions faites par la commune :

Tiers	Adresse du bien	Références parcelaires	Surface parcelle (m ²)	Montant en €	Objet	Date et n° de la délibération
SCI ETHEO	13 rue Darfeuille	EW 485	185	100 000	Bâtiment	132 / 2020
M. Chatillon	Roger Nord	CS 171	943	2407	Ancien chemin rural	40 / 2021
M. et Mme Belan	Bereau	KC 119	142	355	Partie domaine public	39 / 2021
SCI ENOLINDA	47 rue de Pujols	EX 195	82	15 000	Bâtiment	44 / 2021
CAGV	La Salanquette	DO 31 / 399 / 464 / 600	21 525	70 000	Terrains zone activité	62 / 2021

					la boulbène	
Mme Ferien	10 rue cadets de gascogne	EK 508	47	564	Partie domaine public	60 / 2021
M. Pages	Monmares nord	BL 147 / 149	144	2500	Local (mitoyen église / vétuste)	/ 2020
SCI La barbiere	Rue Henry le Chatelier	DM 414 DN 339	121 161	1128	Régularisation foncière	59 / 2021
SCI la city	2 impasse des Fauvettes	KY 291	115	2875	Délaissé voirie	77 / 2021
TOTAL en €				194 829		

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4
Prend acte

De la présentation du bilan des cessions et acquisitions immobilières de la Commune effectuées en 2021.

10 - Déclassement sans enquête publique d'un délaissé de voirie et cession à CBS distribution (rue Paul Langevin) - Rapporteur : M. Gérard RÉGNIER

Dans le cadre de son projet de construction d'un bâtiment logistique frigorifique, rue Paul Langevin (zone industrielle La Barbière), l'entreprise SCI CBS IMMOBILIER a constaté lors de l'acquisition du foncier qu'une parcelle, qui se trouvait pourtant dans l'emprise initiale clôturée, appartenait à la commune.

Cet état subsiste depuis de nombreuses années. La situation foncière de ce terrain aurait dû être régularisée, il y a plusieurs années. Cette société souhaite donc faire l'acquisition de cette parcelle afin d'uniformiser l'alignement et de régulariser son emprise foncière.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Décide,

- 1°) de constater que le déclassement du délaissé de voirie, situé rue Paul Langevin, à Villeneuve-sur-Lot, et jouxtant la propriété de SCI CBS IMMOBILIER, ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique ;
- 2°) de constater la désaffectation de cette parcelle et de prononcer son déclassement du domaine public communal afin de l'intégrer dans le domaine privé communal ;
- 3°) d'autoriser la cession de ce délaissé de voirie décliné par la parcelle référencée au cadastre sous le numéro 265 de la section DR, d'une superficie de 648 m², à la SCI CBS IMMOBILIER, représentée par Monsieur Denis LE SAINT, au prix de 12 € le m², soit un montant total de 7776 € ;

- 4°) de dire que les frais de rédaction et d'enregistrement d'actes seront à la charge de l'acquéreur ;
- 5°) d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à cet effet.

11 - Déclassement sans enquête publique d'un délaissé de voirie et cession à Mme Dastugue et Monsieur Casse (rue des cadets de Gascogne) - Rapporteur : M. Gérard RÉGNIER

Madame WITTMER Eliette, propriétaire d'une maison sise 29 rue des Cadets de Gascogne, a constaté, lors de la mise en vente de son bien, que le jardin empiète depuis plusieurs décennies sur le domaine public communal, nécessitant, de fait, une régularisation et une mise en conformité avec le cadastre. La surface concernée constitue un délaissé de voirie, clos et isolé de l'espace public, par un muret et une clôture.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Décide,

- 1°) de constater que le déclassement du délaissé de voirie, situé 29 rue des Cadets de Gascogne, à Villeneuve-sur-Lot, et jouxtant la propriété de Madame WITTMER, ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique ;
- 2°) de constater la désaffectation de cette parcelle et de prononcer son déclassement du domaine public communal afin de l'intégrer dans le domaine privé communal ;
- 3°) d'autoriser la cession de ce délaissé de voirie décliné par la parcelle référencée au cadastre sous le numéro 513 de la section EK, d'une superficie de 15 m², à Madame DASTUGUE et Monsieur CASSE, au prix de 25 € le m² soit un montant total de 375 € ;
- 4°) de dire que les frais de rédaction et d'enregistrement d'actes seront à la charge de Madame WITTMER Eliette;
- 5°) d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à cet effet.

12 - Déclassement anticipé et cession d'une parcelle sise 2 avenue de Fumel à Nexity (poste de transformation électrique) - Rapporteur : M. Gérard RÉGNIER

Dans le cadre d'un projet de résidence multigénérationnelle, la société Nexity est en cours d'acquisition de plusieurs parcelles privées localisées rue Albert Goudounèche et avenue de Fumel.

L'étude menée en la matière a fait apparaître qu'un poste de transformation électrique est implanté dans un des bâtiments faisant partie de l'opération, lequel est voué à être démoli.

Cette infrastructure est pourtant localisée sur une parcelle communale distincte et référencée au cadastre sous le numéro 185 de la section EO (2 avenue de Fumel), mais imbriquée dans un immeuble privé. Celle-ci est exploitée par ENEDIS, ayant pour effet de lui conférer un caractère de domanialité publique tant qu'il demeure en exploitation.

Dans le cadre son projet immobilier, la société SYNONIM by Nexity souhaite donc faire l'acquisition de cette parcelle communale afin de conclure les différentes procédures en cours.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service public d'alimentation électrique desservie par ce poste de distribution, cette société s'est engagée à faire installer un ouvrage similaire à proximité, dans le respect des normes et procédures réglementaires.

Ainsi, il appartiendra à cette société de passer commande auprès d'ENEDIS pour définir le déplacement de cette infrastructure et d'en supporter les coûts.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Décide,

- 1°) d'acter le déclassement anticipé de la parcelle EO 185, située 2 avenue de Fumel à Villeneuve-sur-Lot. Sa désaffectation et son déclassement définitif interviendront lors de la livraison de la nouvelle infrastructure et seront actés par voie de délibération du Conseil Municipal et ce dans un délai maximal de trois (3) ans à partir de la date de ce conseil ;
- 2°) d'approuver la cession de la parcelle communale EO 185, située 2 avenue de Fumel, au prix de 1 € (un euro) - prix relatif aux travaux à engager- et de dire que les servitudes suivront ce bien ;
- 3°) de dire que tous les frais engagés par le déménagement du poste de distribution électrique localisé 2 avenue de Fumel seront à la charge de la société SYNONIM By Nexity ;
- 4°) de dire que les frais de rédaction et d'enregistrement d'actes seront à la charge de SYNONIM by Nexity ;
- 5°) d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.

13 - Enquête publique relative à la demande du syndicat VALORIZON portant sur l'augmentation temporaire de la capacité d'enfouissement de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Monflanquin - Avis du Conseil Municipal sur le dossier d'enquête

L'enquête publique a officiellement débuté le 25 février et sera clôturée le 26 mars. Le projet soumis à enquête étant situé dans le rayon d'affichage réglementaire, la Commune de Villeneuve-sur-Lot est destinataire d'un dossier et est invitée à donner son avis par délibération de son conseil municipal. Cet avis doit intervenir durant la durée de l'enquête ou au plus tard 15 jours suivants la clôture de son registre.

Il ressort de ce dossier notamment les éléments évoqués ci-dessous de manière synthétique contenu dans le résumé non technique du projet.

PROJET :

Afin de pouvoir assurer la continuité du service public de traitement des déchets pour les communes dépendantes de l'ISDND de Nicole, fermée fin décembre 2020, VALORIZON souhaite augmenter temporairement la capacité d'enfouissement de l'ISDND de Monflanquin à 49 000 tonnes et de poursuivre l'exploitation du casier 17 en tenant compte de l'évolution du volume de déchets enfouis.

L'activité de l'ISDND de Monflanquin est l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés par comblement des casiers créés par la carrière d'extraction de calcaire Gaïa. Elle est une installation classée pour la protection de l'environnement.

Du fait de l'objectif national de réduction de 50 % du tonnage de déchets enfouis, VALORIZON vise un retour progressif à une capacité d'enfouissement de 29 000 tonnes par an à horizon 2025, soit 49 000 tonnes en 2021, 44 000 tonnes en 2022, 39 000 tonnes en 2024 et donc 29 000 en 2025.

Éléments synthétiques contenus dans l'étude d'impact :

L'étude fait apparaître un impact moindre par rapport à son exploitation actuelle. Les éléments à souligner sont notamment les suivants :

- L'augmentation temporaire du tonnage de déchets enfouis sur site induira une augmentation de la production de biogaz dont le pic est estimé atteint en 2029 avec 1114m³/h. Les solutions proposées sont notamment les suivantes : l'unité de valorisation du biogaz fait l'objet d'un suivi et d'un entretien régulier, la qualité du biogaz capté et les rejets font l'objet d'analyses périodiques, ...
- L'étude fait état aussi de cette augmentation de poids-lourds jugée légère et qui aura un impact en termes d'émissions sonores : 3,5 poids-lourds supplémentaires / jour. La vitesse de circulation est régulée sur site, les poids-lourds transitant font l'objet de contrôles et de révisions. Le lieu est fermé le week-end et les jours fériés.
- L'étude fait état d'impacts assez neutres en termes d'odeurs, d'eau et sur les sols.

Éléments synthétiques contenus dans l'étude des dangers potentiels.

Les deux risques mis en évidence et qui apparaissent comme les plus probables sont l'incendie et le débordement de lixiviats.

Pour l'incendie, le dossier fait état du protocole et du matériel présent sur site ainsi que de la formation du personnel lié à ce risque.

Pour le lixiviat (liquide résiduel provenant d'une action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle des déchets), il est indiqué la présence de 5 bassins de récupérations et d'un bassin tampon en cas de fortes pluies, la réalisation de travaux sur site en 2018 pour augmenter la capacité de traitement et l'amélioration de la qualité des rejets et la réalisation de mesures sur les rejets de la station de traitement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34 :

Décide,

D'émettre un avis favorable au dossier d'enquête public concernant l'augmentation temporaire de la capacité d'enfouissement de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Monflanquin.

14 - Commission des services publics locaux – Désignation de représentants - Rapporteur : Mme Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 33

Mme THOMAS-BOLLINI n'a pas pris part au vote

Pour : 33

Décide,

- 1°) **De dire** que la commission consultative des services publics locaux est composée de 13 membres de la manière suivante :
- ☐ le Maire président de la commission ou son représentant
 - ☐ 10 conseillers municipaux désignés suivant le principe de la représentation proportionnelle ;
 - ☐ 2 représentants au sein d'un collège composé de représentants d'usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux
- 2°) **De désigner** les membres au sein des collèges suivants :

Collège Elus : MM. et Mmes LAVILLE Michel, FOURES Sylvie, REGNIER Gérard, VAQUIER Béatrice, MARS Xavier, ROSIER Jean-Éric, LEVEQUE Catherine, CAGNIN Dominique, LADRECH Frédéric et GUEUDIN Sylvie.

Collège des représentants des usagers et structures intéressées :

- le Président ou son représentant au sein de l'association Villeneuvoise d'usagers de transport ;
- le Président ou son représentant au sein de l'Union des Commerçants et Artisans Villeneuvois.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

15 - Fonctionnement commun des instances de dialogue social avec le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Villeneuve-sur-Lot - Rapporteur : Mme Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

Conformément aux dispositions légales précitées, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public rattaché à cette collectivité, de créer des commissions administratives paritaires, des commissions consultatives paritaires ainsi qu'un comité social territorial compétents à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Par délibération concordante du 5 avril 2018, la commune a décidé de maintenir le fonctionnement commun avec le Centre Communal d'Action Sociale des commissions administratives paritaires, du comité technique ainsi de la création d'un comité hygiène sécurité et conditions de travail commun et d'une commission consultative paritaire commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Décide,

- 1°) la création d'un Comité social territorial compétent pour les agents de la Commune et du C.C.A.S à l'occasion du renouvellement des organisations représentatives le 8 décembre 2022 ;
- 2°) de maintenir le fonctionnement commun des commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire.

16 - Comité Social Territorial (CST) - détermination du nombre de représentants - Rapporteur : Mme Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour 34

Décide,

- 1°) de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial à 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants
- 2°) de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, ;
- 3°) de dire que les représentants de la collectivité sont nommés par arrêté par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant ;
- 4°) de décider du recueil, par le comité social territorial et par la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité sur les questions sur lesquelles ces instances émettent un avis ;
- 5°) conformément à l'article 30 du décret du 10 mai 2021 précité, cette délibération sera immédiatement communiquée aux organisations syndicales.

17 - Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal à la CAGV – service Assemblées et Administration Générale - Rapporteur : Mme Anne-Marie DAVELU-CHAVIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Décide,

- 1°) **de prendre** acte du renouvellement de la mise à disposition à titre onéreux de Monsieur Kévin MULA, attaché territorial, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, pour une quotité de travail hebdomadaire égale à la moitié d'un temps complet pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- 2°) **d'autoriser** le Maire ou son représentant légal à signer la convention à intervenir avec la CAGV.

MARCHÉS PUBLICS :

18 - Constitution d'un groupement de commandes pour « la location et maintenance d'appareils numériques multifonctions de reprographie » - Rapporteur : Mme Dalia MOLDOVAN

Afin de rationaliser les coûts et la gestion administrative, il est proposé à la commune de Villeneuve et à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois de se grouper pour lancer une unique consultation afin de répondre au besoin de location et de maintenance d'appareils numériques multifonctions de reprographie.

Les besoins pour la commune font déjà l'objet d'un marché sur une durée de 3 ans qui arrive à échéance au 30 septembre 2022.

Pour le futur marché, il est prévu de lancer une consultation pour une durée de 5 ans et de permettre à la Communauté d'Agglomération d'intégrer ce groupement afin de répondre à ces besoins.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Décide,

- 1°) d'adhérer au groupement de commandes entre la CAGV et la Ville de Villeneuve-sur-Lot concernant la location et la maintenance d'appareils numériques multifonctions de reprographie,
- 2°) d'accepter les termes de la convention constitutive de groupement qui confie les fonctions de coordonnateur à la CAGV,
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive de groupement ainsi que les actes modificatifs et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- 4°) d'autoriser le coordonnateur à signer et notifier les marchés ou accords-cadres et marchés subséquents ainsi que les actes modificatifs dont la Ville sera partie prenante,
- 5°) de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises(s) retenue(s), les marchés ou accords-cadres et marchés subséquents dont la Ville est partie prenante,
- 6°) de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et marchés subséquents dont la Ville est partie prenante et à les inscrire au budget.

ÉVÈNEMENTIEL :

19 - Validation des tarifs de ventes de produits sur les manifestations - Rapporteur : Mme Béatrice VAQUIER

La municipalité initie, pour l'année 2022, plus d'une douzaine de manifestations. Elles sont accessibles gratuitement pour le public.

Dans le cadre de ces événements, la municipalité souhaite développer l'offre proposée aux usagers. Certains produits en lien avec la manifestation pourront être proposés à la vente sur site le jour de la manifestation.

Une sélection de produits a été réalisée en fonction des thèmes des événements :

Carnaval	Sachets de confettis	1€ le sachet
Color's Way	Sachets de poudre colorée	1€ le sachet

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Décide,

- 1°) **D'approuver** les différents tarifs en fonction des activités.
- 2°) **D'autoriser** le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.
- 3°) **D'inscrire** les recettes et dépenses correspondantes à cette opération au Budget.

SERVICE DES PLACES :

20 - Exonération partielle à hauteur de 50 % des droits de place pour terrasses annuelles et occupation du domaine public (chevalets, étals...) pour l'année 2021 - Rapporteur : Mme Béatrice VAQUIER

L'année 2021 a entraîné de multiples formes de contraintes pour les commerçants de la commune liées à la crise sanitaire (confinement, fermetures des commerces non essentiels, couvre-feu, mise en place progressive du passe sanitaire, jauge restreinte...). Les arrêtés d'occupation du domaine public pour terrasses annuelles ou pour pose d'un chevalet (ou autre) sont régis par une tacite reconduction et des conditions financières définies en amont.

Il est proposé la mise en place d'une exonération partielle à hauteur de 50 % de la facture. En effet, les restaurateurs ont bénéficié de la gratuité pour les extensions de terrasses estivales 2021, il semblait nécessaire d'apporter une aide aux entreprises locales tout au long de l'année. Les commissaires, présents ce jour-là, ont validé à l'unanimité cette mesure exceptionnelle de soutien aux commerçants villeneuvois. Le coût de cette mesure est évalué à 7 200 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Décide,

- 1°) **De valider** cette proposition d'exonération partielle à hauteur de 50% de la facture.
- 2°) **D'inscrire** les recettes inhérentes au budget de la Commune

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :

21 – Classement de l'église Sainte-Catherine au titre des Monuments Historiques - Rapporteur : M. le Maire

L'église sainte Catherine tient une place privilégiée dans le centre historique de la Bastide. Son importance architecturale et historique avait permis d'en demander l'**inscription** au titre des Monuments Historiques en juillet 2020

Au vu des critères scientifiques, techniques, historiques et artistiques du bâtiment, il est de l'intérêt de la Commune d'en obtenir le plus haut niveau de protection : **le classement.**

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 4
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Décide,

- 1°) **de donner** notre accord au classement de l'Église Sainte Catherine au titre des Monuments Historiques ;
- 2°) **d'autoriser le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.**

IV – Questions diverses

Information sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal – M. Xavier MARS

Il a été rappelé les objectifs définis par la délibération du Conseil Communautaire du 11 avril 2019 qui a approuvé le lancement de la démarche. Il a également été présenté les étapes de cette procédure, les éléments du diagnostic et les orientations générales.

Ce projet a fait l'objet d'une large concertation et d'une réunion avec les personnes publiques associées le 26 janvier dernier. Un arrêt du projet par le Conseil Communautaire est prévu courant avril. Les Conseils Municipaux de la CAGV disposeront d'un délai de 3 mois pour le valider et apporter des ajustements si nécessaires. Le RLPI sera ensuite soumis à enquête publique

Monsieur MARS précise que Les secrétaires de mairie et les élus pourront bénéficier d'une formation à l'utilisation du règlement de publicité. Cette formation se déroulera une date à déterminer en mai ou juin. Par ailleurs il est rappelé que les maires garderont leur pouvoir de police en ce qui concerne l'autorisation relative à l'implantation des publicités.

La séance s'est achevée à 22 H 10.

*La Conseillère Municipale
Désignée secrétaire de séance,*

Estelle HENAUULT-BLINEAU

Les délibérations ont été télétransmises en Préfecture le 25/03/2022.

